Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 2 (1866)

Heft: 2

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG. JANVIER 1866.

2e année. N° 2.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE.

L'Éducateur paraît le 1er et le 15 de chaque mois. — L'abonnement pour toute la Suisse est de fr. 5. par an. Pour l'étranger le port en sus. — Lettres affranchies. — Prix du numéro, 30 cent. — Tout ouvrage dont il nous sera envoyé un exemplaire aura droit à un compte rendu. — Les remboursements seront pris le 1er février de cette année. M. le profes. Ducotterd, caissier-gérant de la Société, est chargé d'en opérer la rentrée. A lui aussi devront être adressées les réclamations concernant l'expédition. Les journaux d'échange, les livres, les articles et tout ce qui, en général, regarde la rédaction, s'adresse directement à M. Daguet.

SOMMAIRE : Manuel de Pédagogie ou d'Education. (Suite). — La nouvelle loi sur l'Instruction publique dans le canton de Vaud. (Suite). — De la nécessité de la Gymnastique dans les écoles de la campagne. (Suite). — La méthode et les méthodes d'enseignement. — Correspondance du Jura. — Chronique scolaire.

MANUEL DE PÉDAGOGIE OU D'ÉDUCATION.

Chapitre IV. Education morale — Discipline.

De la culture morale en général.

§ 34. L'Education morale, travaillant à rendre l'homme bon et vertueux, est la plus importante de toutes.

Pour donner à la jeunesse, qui lui est confiée, une direction morale, l'instituteur a trois choses à faire : I. Développer en elle les bons sentiments; II. Combattre dans les jeunes cœurs l'influence des passions et des mauvais penchants; III. Inculquer de bonnes habitudes aux enfants, sans oublier l'observation des bienséances et de la politesse.

Les bons sentiments, dont la culture importe le plus à l'homme (voir plus haut le § 28), peuvent être rangés dans l'ordre suivant : Sentiments religieux — moraux — intellectuels et esthétiques.

Des sentiments religieux.

§ 35. Le sentiment religieux est le lien intime qui unit l'homme à son auteur. Ce sentiment existe au fond de tous les cœurs ; on le retrouve aussi plus ou moins pur chez tous les peuples. Il est tout entier dans ces deux grands commandements : « Aimez Dieu par-dessus tout et le prochain comme vous-même. »

La Foi est la base du sentiment religieux. Mais c'est la Foi *raisonnable* dont parle St. Paul, et non une foi aveugle.

Privée de la lumière de la raison et de la conscience, la Foi est sujette à s'égarer et rencontre deux écueils redoutables : la *Superstition* et le *Fanatisme*. Mais si les fausses croyances *(Aberglauben)* sont pernicieuses à l'humanité, l'irréligion *(Unglauben)* fait plus de mal encore en desséchant les cœurs et en courbant les intelligences vers la matière.

Les siècles les plus irréligieux, l'expérience est là pour le démontrer, ont été les plus adonnés aux pratiques superstitieuses, à la croyance aux amulettes, aux talismans, aux incantations magiques. Le siècle de Voltaire, pour être le siècle des lumières, n'en a pas moins été celui des Casanova, des Cagliostro, des Mesmer et de beaucoup d'autres charlatans. Le Fanatisme n'est pas non plus le produit exclusif de la Foi religieuse. L'irréligion armée du XVIIIe siècle s'est montrée aussi intolérante que l'Inquisition du XVIe.

Culture des sentiments religieux.

§ 36. Les principaux moyens de cultiver le sentiment religieux sont : I. La Prière ; II. Le respect des choses saintes ; III. La contemplation des œuvres de Dieu dans la nature ; IV. Les lectures pieuses ; V. Les Tableaux religieux.

I. *La Prière.*

Les hommes même les moins croyants s'adressent à Dieu dans

l'adversité et dans le péril. Nos ancêtres, pour lesquels l'idée de Dieu était inséparable de celle de la patrie et de la liberté, ployaient le genou sur les champs de bataille. La prière élève, épure, fortifie l'âme.

II. *Le respect des choses saintes.*

Toutes les fois qu'Isaac Newton, le grand physicien qui a trouvé la loi de l'attraction universelle, prononçait le nom de Dieu, il avait l'habitude de se découvrir.

En montrant le respect du lieu saint et des cérémonies religieuses, le maître inspirera aussi aux élèves le respect du Très-Haut auquel est consacrée cette demeure.

III. *La contemplation des œuvres de Dieu dans la nature.*

L'ordre admirable qui règne dans la nature, la beauté du Ciel étoilé, l'immensité de la mer, l'aspect des hautes montagnes, de l'aurore et du soleil couchant, tout cela est bien propre à faire naître dans le cœur de l'enfant un sentiment d'amour et de reconnaissance pour le suprême ordonnateur de l'Univers. Mais les grands spectacles de la nature ne sont pas les seuls dignes de notre attention et de notre enthousiasme. Les êtres les plus microscopiques, comme une fleur et un ciron, sont tout aussi admirables dans leur structure.

« Aux regards de celui qui fit l'immensité,
« L'insecte vaut un monde ; ils ont autant coûté.

LAMARTINE.

IV. *Les Lectures pieuses.*

L'Histoire sainte et la Bible de l'Enfance sont une des principales bases de l'enseignement religieux, confié à l'instituteur. Ce dernier ne se permettra jamais de faire de la controverse avec les enfants et de soulever des questions qui détruiraient tout l'effet de ces lectures. « Aie un saint respect pour la foi de l'enfant sans laquelle l'Education est impossible » (1).

V. *Les Tableaux religieux.*

Les gravures et les tableaux, représentant des sujets religieux,

(1) « *Bewahre heilig den Kinderglauben ohne welchen es gar keine Erziehung gäbe.* »

JEAN PAUL.

peuvent beaucoup contribuer à exciter en nous des sentiments de piété, l'amour des hommes et d'autres sentiments élevés.

Ce sont là quelques-uns des moyens propres à développer le sentiment religieux. Si le maître y ajoute le pouvoir de l'exemple et qu'un esprit religieux *bien entendu* anime son enseignement tout entier, l'Ecole aura certainement contribué dans la limite des moyens dont elle dispose, à la culture de la piété filiale que l'enfant doit éprouver pour son Créateur et des autres vertus qui forment le chrétien.

REMARQUES.

Par un zèle malentendu, on risque souvent d'affaiblir ou même d'éteindre la foi. Les prières trop longues ou trop répétées deviennent machinales et font naître le dégoût. Il est dangereux d'imposer la foi à qui ne l'acceptera pas avec respect et amour. Les peines humiliantes ne feraient qu'irriter l'enfant et le rendre irréconciliable. C'est à la contrainte, d'une part et au désir de paraître ce que l'on n'est pas, d'autre part, que doit son origine le vice affreux de l'hypocrisie, fléau de la religion et de la morale.

Ne pas parler de religion aux enfants avant l'âge de 18 ans, comme le voudrait J.-J. Rousseau, est tout simplement chose impossible. La mère de famille chrétienne apprend déjà à l'enfant à prier et à prononcer avec respect le nom de Dieu. L'éducation publique n'a en ceci, comme en beaucoup d'autres choses, qu'à imiter l'éducation maternelle, ainsi que l'a si bien démontré le P. Girard dans l'Introduction de son *Cours de Langue maternelle.*

(A suivre.) ALEX. DAGUET.

LA NOUVELLE LOI SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE CANTON DE VAUD.

(Suite.)

Degrés d'études et objets d'enseignement. — Programme. — Le chapitre II de la loi de 1846 (art. 15 à 24) posait en principe deux degrés d'enseignement dans les écoles publiques primaires, et, en déterminant ce qui se faisait dans chacun d'eux, elle donnait une sorte de programme, vague, il est vrai, mais qui pouvait servir de guide. — Son plus grand tort était de dire (art. 19) que ces deux degrés étaient obligatoires, et (art. 21) que le passage du premier au second degré avait nécessairement lieu quand l'enfant avait atteint l'âge de douze ans. — Il faut avoir en-

seigné sous un tel régime pour comprendre ce que ces dispositions causaient d'ennuis et de perturbations. L'écolier le plus ignorant, sachant à peine lire et écrire, devait passer au second degré, parce qu'il avait douze ans ; il devait alors suivre toutes les leçons de sciences naturelles, sphère, instruction civique, etc., etc., et le plus souvent n'y comprenait rien. Le temps qu'on lui faisait perdre de cette manière eût été bien mieux employé en le laissant au premier degré, où il se serait occupé des branches les plus essentielles : lecture, orthographe, arithmétique, etc. Mais ce n'est pas tout, les tableaux d'examens étaient divisés en deux parties selon le degré d'études, et ces élèves retardés devaient y figurer dans le second degré, dont certainement ils ne contribuaient pas à élever la moyenne de succès. — Aussi les régents furent-ils unanimes pour demander la suppression de ces degrés obligatoires. Bon nombre désiraient même qu'on retranchât quelques branches d'enseignement, comme étant d'une utilité tout à fait secondaire ; d'autres auraient aimé que la loi fît une distinction entre les branches indispensables et les branches secondaires, et que l'élève ne fût admis à suivre l'enseignement régulier de ces dernières qu'autant qu'il serait suffisamment avancé sur les autres. Cela semblait d'autant plus naturel que l'âge le plus tendre est le plus favorable pour apprendre à bien lire, écrire et calculer ; et que c'est seulement quand il possède assez bien cette instruction élémentaire, que l'enfant suivra avec fruit les leçons s'adressant plus particulièrement à l'intelligence et au raisonnement. Une fois la base bien posée, il n'était plus nécessaire de retrancher quelque chose du champ à parcourir ; il importait seulement de bien graduer l'enseignement et de ne pas tout exiger à la fois, quand l'élève arrive au degré supérieur. — L'avant-projet posait les principes d'une semblable organisation ; mais la difficulté de contenter tout le monde y fit renoncer pour le projet définitif, et la loi (art. 13) ne fait qu'énumérer les objets d'enseignement qui sont les mêmes que dans l'ancienne (religion, langue française, écriture, arithmétique, géographie, dessin linéaire, chant, histoire nationale et instruction civique, notions élémentaires de géométrie, de sciences naturelles) et facultativement gymnastique élémentaire. — La loi comme le règlement renvoient au programme pour l'indication du champ à parcourir, dans chacun des objets prescrits, ainsi que pour le nombre d'heures à y consacrer. Le programme n'est pas encore publié et le règlement (art. 9) dit que la répartition actuelle des élèves en divisions et subdivisions, subsiste jusqu'à l'adoption définitive du programme. Cependant depuis plusieurs mois, une commission est nommée pour élaborer ce programme et nous pouvons espérer qu'il n'en sera pas

comme de l'art. 4 du règlement de 1847 qui portait : *En attendant qu'il ait été statué sur le choix de livres élémentaires relatifs à l'instruction religieuse, l'enseignement de la religion aura lieu d'après les règles suivantes, etc.;* nous attendons depuis 18 ans et aucun changement n'est survenu, malgré le besoin général qui s'en faisait sentir. — L'introduction d'un programme d'études était demandée par la plupart des instituteurs, particulièrement dans les localités qui possèdent plusieurs écoles, où les élèves passent successivement. Jusqu'à présent chaque maître enseignait comme il l'entendait et il y avait souvent si peu d'esprit de suite d'une classe à l'autre, que les élèves promus étaient complètement déroutés et le maître devait recommencer des choses élémentaires qui étaient censées apprises, mais que son collègue avait cru devoir supprimer.

Comme je l'ai dit, le programme n'est pas fait et je ne puis l'approuver ni le critiquer; je dirai seulement qu'il est bien difficile de faire quelque chose qui réponde parfaitement au but, à cause de la diversité infinie de nos écoles, et des besoins qu'il devra satisfaire. — Dans un village où l'on réunit soixante enfants de tout âge, sous la direction d'un seul maître qui doit les faire travailler ensemble et les surveiller tous, tandis qu'il s'occupe successivement de chaque division, on ne peut parcourir le même programme que dans les localités plus considérables, où l'on a plusieurs instituteurs ne recevant dans leur école que des élèves à peu près d'égale force et ne faisant qu'une ou deux divisions dans leur classe.

D'un autre côté, les besoins ne sont pas les mêmes dans les différentes parties du canton. Pour les applications des sciences naturelles, de l'arithmétique et de la géométrie, les besoins de la ville diffèrent de ceux de la campagne; ceux des localités industrielles, de ceux des contrées agricoles. Il faudra donc, ou bien que le programme soit simplement un plan général d'études, ou bien qu'il établisse des différences conformément aux besoins et à la composition des diverses écoles auxquelles il est destiné.

Quand nous demandions l'introduction d'un programme d'études, je pensais que le règlement cantonal se bornerait à tracer un plan général du champ à parcourir, puis que, d'après cela, chaque commission établirait, où il y a plusieurs écoles, la division du travail entre les différentes classes que les élèves suivent successivement, et, en tous cas, ferait un programme détaillé qu'elle soumettrait à l'approbation de l'autorité supérieure. Il est évident qu'il n'y aurait pas lieu à faire autant de programmes différents que le canton compte de communes; le même pourrait servir pour toutes les localités placées dans les mêmes circonstances.

Manuels d'enseignement. — Ce que je viens de dire sur les besoins divers que devra satisfaire le programme, on peut le dire, à plus forte raison, des manuels d'enseignement auxquels l'instituteur devra strictement se conformer. L'ancien Conseil de l'Instruction publique a été trop loin dans un sens, en autorisant, pour l'enseignement, tous les ouvrages qu'on lui présentait; ce qui a amené la plus grande confusion dans nos écoles. Un maître préférait tel ouvrage, un autre, tel autre, et les enfants qui changeaient de classe ne savaient plus à quel saint se vouer. Mais cet abus avait au moins l'avantage de laisser quelque initiative, quelque latitude à l'instituteur intelligent qui cherchait à se procurer les ouvrages les plus rationnels et les mieux appropriés à l'intelligence et au degré de développement de ses élèves.

La nouvelle loi nous fait tomber dans l'extrême opposé; elle prescrit, pour toutes les écoles, des manuels uniformes adoptés par le Conseil d'Etat et défend même l'introduction d'ouvrages de lecture non approuvés par le Département; l'Inspecteur est chargé de veiller à l'observation de cet article.

En voulant perfectionner on est allé trop loin. Puisqu'on donnait un programme il fallait au moins laisser quelque latitude à l'activité individuelle de l'instituteur. On pouvait, par exemple, se contenter d'exiger que les commissions, en faisant approuver leur programme particulier, comme je le disais plus haut, proposassent, d'entre les ouvrages adoptés, celui qu'elles choisissaient, d'accord avec le régent, pour l'enseignement de chaque branche.

Dans la commission du Grand Conseil, qui devait préaviser sur le projet de loi, un membre a fait minorité au sujet des manuels; les raisons par lesquelles il motive son opinion me paraissent très-justes; voici les principales: Depuis que l'on n'apprend plus dans les écoles la grammaire, la géographie, le catéchisme, etc., par cœur, elles ont fait bien des progrès par un enseignement qui donne au régent plus de liberté et à l'enfant plus de travail intellectuel; — le programme suffit pour tracer le chemin; — les élèves des diverses parties du canton n'ont pas les mêmes besoins; — les manuels feront l'affaire des mauvais régents et gâteront les bons qui deviendront forcément routiniers; il sera difficile de se procurer de bons manuels, on se contentera du passable et, quand ce sera cantonal, on l'aura pour longtemps; — il faut que les livres qui pourront être introduits dans les écoles soient autorisés et non imposés.

Au reste, l'introduction des manuels est une innovation dont il faut essayer avant de la condamner; quand nous en aurons de bons, nous jugerons mieux des résultats. En attendant, l'article 7 du règlement

prescrit que, jusqu'à l'adoption des manuels, les livres en usage continueront à être employés dans les écoles.

(A suivre.)

DE LA NÉCESSITÉ DE LA GYMNASTIQUE

DANS LES ÉCOLES DE LA CAMPAGNE.

(Suite.)

Ce qui suscite tant d'ennemis et de contradicteurs à la gymnastique, c'est, sans contredit, son manque de naturel et la fausse direction qu'on lui donne. Si nous ne voulons faire de nos jeunes gens ni des jongleurs, ni des sauteurs de cordes, nous n'avons pas non plus besoin de tant d'appareils compliqués dont la seule vue excite la répugnance et la crainte de l'enfant, et qui préviennent le public contre l'art que nous voudrions populariser au sein des campagnes. On avouera, par exemple, que les tours que l'on fait faire au *reck* et aux parallèles sont parfois de vraies jongleries qui présentent à l'enfant plus de dangers que d'utilité. Plus d'un jeune homme a déjà payé ces folies de sa vie ou de quelque membre de son corps. Tous les exercices dangereux, comme le grand tour et ceux qui lui ressemblent, devraient enfin être bannis d'un enseignement gymnastique, comme anti-pédagogique ; car on a pu remarquer en outre qu'il n'y a toujours que quelques élèves qui parviennent à exécuter ces tours d'adresse ; de là, vanité chez les uns, et dégoût chez le grand nombre. Comme les fruits de la gymnastique doivent être un bien commun, non seulement de quelques élus, des plus adroits, des plus forts et des plus téméraires, nous ferons donc avec nos enfants des exercices que tous, sans exception, parviennent à exécuter ; nous entendons par là d'abord *les exercices libres,* ceux qui peuvent être faits en corps et en files, sans le secours d'aucun appareil.

Les exercices libres sont si susceptibles d'être inventés et combinés, qu'on peut les multiplier par centaines et remplir le programme d'un cours de toute une année, admettant que l'instituteur donne deux, même trois leçons par semaine. — C'est surtout dans ces exercices qui touchent déjà aux exercices militaires, que le maître s'efforcera de faire prendre à l'enfant une bonne position et de l'habituer à marcher, non d'un pas trop martial, mais naturel et noble, léger et ferme en même temps. Pour assouplir le corps et les membres, on combinera avec les exercices de marche tous ceux qui ont été faits sur place fixe.

Pour rendre ces évolutions enfantines attrayantes et leur donner tout l'entrain désirable, rien n'empêche que l'instituteur n'y associe le chant

de quelques marches populaires connues, comme cela se fait actuellement en Saxe. Chant et gymnastique sont intimement unis; ils ne doivent pas aller l'un sans l'autre; l'un remonte l'âme, l'autre le corps.

Pour les exercices en corps, chaque garçon peut aisément se procurer le *Turnstab* du gymnaste allemand. C'est un bâton qui dépasse ordinairement la longueur de l'élève, de $^3/_4$ jusqu'à 1 pouce de diamètre et ferré aux deux extrémités. Peut-être est-il déjà connu chez nous. Les mouvements que l'on peut exécuter à l'aide du *bâton de gymnaste* sont très-variés, éminemment propres à assouplir les membres et à dégager les articulations. On peut facilement, outre les exercices purement gymnastiques, exécuter de petites manœuvres militaires qui procurent à la jeunesse mâle la plus haute satisfaction.

Viendront ensuite les exercices par sections, où les élèves sont répartis d'après leur âge et leur degré de force et où ils se meuvent à volonté et naturellement; mais si les mouvements ne sont plus mesurés et exécutés au commandement, ils ne doivent pas en être moins souples et moins réguliers.

Ainsi pour rendre les membres inférieurs, et tout le corps élastiques, nous exercerons nos élèves au *saut* qui est très-susceptible d'être varié; il donne lieu à des jeux très-intéressants et qui, au point de vue gymnastique, ont une grande valeur. L'appareil nécessaire ici est très simple; il est connu de tout le monde. — Dans les exercices de *course* qu'on devrait cultiver avec plus de soin, on fera attention que l'élève tienne en courant le haut du corps un peu penché en avant et qu'il se soutienne autant que possible sur la pointe des pieds, comme sur une espèce de ressort. — Pour développer les muscles et la force des bras, on fera lever à l'élève des poids en progression croissante et si, pour cela, on ne peut avoir ce que les Allemands appellent *Hanteln* qui du reste coûte fort peu à acheter, on prendra simplement des pierres qui serviront aussi à l'exercice du *jet*. — Les exercices aux *Hanteln*, dont le Dr Kloss, de Dresde, a formé un système spécial de gymnastique, ces exercices-là sont aussi salutaires à la gent écolière qu'à l'homme sédentaire, l'homme de cabinet. — Le bâton de gymnaste servira de javelot, au *jet* duquel s'exerceront l'adresse et la sûreté du bras, ainsi que la justesse de l'œil. — La *lutte* figurerait dans un programme de gymnastique, comme un excellent exercice où toutes les forces du corps, où l'adresse et l'agilité auraient lieu de se développer, où le courage et la confiance en soi-même s'éveilleraient. Le maître profitera des exercices de lutte pour bannir d'entre les enfants la rudesse et la grossièreté que montrent parfois nos jeunes héros de villages, lorsqu'ils se livrent à des jeux semblables. Les caleçons de

lutteurs dont ont fait usage chez nous, devraient être rejetés comme contraires à la pratique, attendu que dans une lutte corps à corps sérieuse on ne saurait s'en servir.

Quant aux exercices à l'aide d'autres appareils que ceux que nous avons eu l'occasion de nommer, nous pourrions nous en passer dans les commencements; pourtant les nombreux exercices que l'on peut faire au reck et aux parallèles sont trop importants pour qu'on doive les laisser de côté. C'est à ces deux appareils que naît et se développe toute l'énergie du jeune homme.

Voici encore une troisième catégorie d'exercices qui continueraient la gymnastique récréative proprement dite: ce sont les jeux auxquels se livrent d'habitude nos enfants, jeux dont l'instituteur pourra faire un choix judicieux. (Il va sans dire que nous voulons parler des jeux où les enfants aient occasion de se donner du mouvement et de développer leurs forces.) Choisis avec discernement et sagement dirigés par l'instituteur, ces jeux (dont on pourrait faire une longue énumération) exerceraient sur l'enfance l'influence la plus salutaire. Le maître y mettra de la police, donnera des règles que chacun devra suivre et observer; il bannira les cris inconvenants et la rudesse de nouveau; empêchera toute injustice et toute tricherie; animera le tout d'un esprit d'harmonie et de fraternité et il y fera régner une franche gaîté.

(A suivre.)

LA MÉTHODE ET LES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

I. DE LA MÉTHODE EN GÉNÉRAL.

Parmi les lectures qui ont fait le charme de notre jeune âge, chacun de nous se rappelle avec bonheur les *Aventures de Robinson Crusoé*. Le sort de ce jeune matelot, abandonné dans une île déserte, est à peu près en miniature l'image des vicissitudes de l'humanité. Nos premiers parents, chassés du jardin de délices pour avoir voulu goûter du fruit de l'arbre de la science, ont vu leur postérité condamnée à conquérir au prix de douloureux sacrifices le pain de la science aussi bien que l'aliment nécessaire à la vie du corps. L'intelligence humaine est née pauvre et dans le dénuement au milieu des trésors cachés qui existent à l'état latent. La science est le talisman qui doit les faire surgir.

L'histoire de la marche et des progrès de l'esprit humain peut se ramener à peu près tout entière à celle des moyens par lesquels l'homme a cherché à conquérir toutes les vérités dont il est aujourd'hui

le riche dépositaire à charge d'en transmettre à la postérité le précieux héritage accru des découvertes contemporaines.

Pour aider l'esprit dans ses recherches, multiplier indéfiniment ses forces et faciliter la promptitude de ses opérations, la science est parvenue à tracer des règles dont l'ensemble systématique constitue la *méthode*. Celle-ci n'est donc pas autre chose que l'ordre naturel des choses élevé à l'état de *science*. C'est la *science* même, étudiée dans son *organisme*, c'est-à-dire dans son anatomie et sa physiologie. C'est l'esprit humain étudié en lui-même et dans ses créations.

On peut dire encore que la méthode est à l'esprit humain ce que sont les machines, les appareils, les instruments dans les créations babyloniennes et féeriques de l'industrie moderne. Les leviers de l'esprit multiplient sa puissance sans accroître sa force réelle. Avec la méthode, l'homme triomphe de sa faiblesse, il renverse les obstacles, il s'ouvre une route assurée, il la parcourt avec ardeur. — La méthode, peut-on ajouter, est à l'esprit humain ce qu'est le guide itinéraire au voyageur, la boussole au marin. C'est Virgile conduisant le Dante à travers les mystères de la science des choses divines et humaines.

Car la méthode a le monde entier pour domaine. Elle dirige l'homme dans tout ce qui occupe sa curiosité insatiable dès l'origine des siècles : tout ce qui, dans le temps et dans l'espace, dans le monde de la pensée et dans celui de la matière, a agité l'esprit humain est du domaine de la méthode. Elle n'a d'autres limites que l'infini.

L'histoire confirme ce langage. « Toutes les grandes découvertes de l'esprit humain sont dues au génie guidé par la méthode. Ce qu'on dit du hasard dans ces découvertes est plus apparent que réel, ou doit être fort restreint. Ce qui est hors de doute, c'est que la science ne fait de progrès rapides et constants que quand la méthode dirige et régularise ses recherches. Aussi les hommes qui ont marqué une ère nouvelle dans la science, Socrate, Bacon, Descartes, sont moins célèbres par leurs doctrines que par leur méthode. Les systèmes passent ; la méthode, si elle est légitime, reste. Elle-même corrige les écarts de ses inventeurs et nous apprend à les dépasser. C'est à elle plutôt qu'aux individus qu'il faut attribuer les conquêtes qui se font sous ses auspices, dans la voie tracée où tous sont entrés en foule. Tel est le spectacle que nous offre l'esprit moderne. Le secret de sa supériorité sur les anciens, dans la science et dans les arts, est surtout dans la supériorité de la méthode et des procédés qu'il emploie, procédés inconnus des anciens ou mal suivis. Cette méthode a rallié les intelligences et mis en commun leurs travaux. Les progrès qu'elle

devait enfanter ont été prédits par ceux qui l'ont proclamée, avec une justesse de prévision qui tient de la prophétie. On en est d'abord frappé; on cesse de s'étonner et on admire quand on pèse la solidité des raisons sur lesquelles s'appuient leurs espérances et leur foi dans l'avenir. » (Bénard.)

II. DE LA MÉTHODE D'INVESTIGATION.

> « Au lieu d'errer à l'aventure et de vouloir tout faire avant le temps, elle (la méthode) commence par allumer son flambeau, dont elle se sert ensuite pour montrer le chemin, en partant non de l'expérience vague et faite après coup, mais de l'expérience bien digérée, bien ordonnée. Puis elle en extrait les principes. Enfin, de ces principes une fois solidement établis, elle déduit de nouvelles expériences, sachant assez que le verbe divin lui-même, lorsqu'il travailla sur la masse immense des êtres, ne le fit pas sans ordre et sans méthode. » (Bacon, Nov. Org. I, aph. 72.)

Considérée dans son but, la méthode a d'abord à tracer les règles de conduite à suivre par l'esprit à la recherche de la vérité dans tous les ordres de connaissances humaines. Tous les procédés multiples et variés de la méthode d'investigation (analyse, synthèse, induction, déduction, hypothèse, observation, raisonnement, etc.) ne sont pas autre chose que l'emploi régulier des deux procédés fondamentaux de l'intelligence humaine, l'*expérience* et la *raison*, s'appuyant l'un sur l'autre, s'éclairant et se contrôlant mutuellement. Son point de départ est l'*observation de l'homme*, de sa pensée, de ses facultés. Elle subordonne ses procédés les uns aux autres et leur assigne à chacun sa place légitime et sa mesure, suivant l'objet des investigations scientifiques.

La prédominance alternative suivant les temps, les lieux et les hommes, soit de l'expérience soit de la raison, leurs divisions, leurs luttes, leurs excès, le sacrifice de l'un à l'autre, doivent causer de déplorables égarements, leur séparation de mémorables chutes. Leur union doit produire au contraire tout ce qui se fait de solide et de durable.

En effet: la carrière parcourue par la raison humaine depuis environ six mille ans n'est à peu près qu'une suite de tâtonnements, d'erreurs, d'humiliations, de vicissitudes les plus diverses, d'expériences douloureuses acquises par des écueils. A de rares intervalles que l'histoire appelle des époques de renaissance, de réveil, de rénovation, etc., on voit l'esprit humain s'élancer d'un vol audacieux vers les découvertes les plus hardies, vers les conquêtes les plus sublimes. Ces époques *civilisatrices*, ces siècles inspirés et laborieux, succèdent à des temps

de gloire militaire, alors que les hommes et les sociétés fatigués de détruire et de semer des ruines, éprouvent le besoin de se recueillir pour reconstruire. Ce sont aussi en un sens des époques *conquérantes :* dans le monde matériel l'homme est devenu de plus en plus le roi de la création à l'aide des machines qui décuplent sa puissance. De même dans le monde de la pensée et de la pure spéculation, l'homme s'est créé des auxiliaires qui multiplient indéfiniment son pouvoir d'exploration. Les musées, les laboratoires, les observatoires, les bibliothèques, etc., révèlent les moyens d'investigations en même temps que les résultats obtenus. L'homme perfectionne de plus en plus les auxiliaires de la méthode et à l'aide de ces instruments perfectionnés, il s'élance à de nouvelles découvertes dans les régions de l'inconnu.

Les époques stationnaires ou de recul accusent l'absence de méthode ou, ce qui est pis encore, l'emploi de fausses méthodes, car l'ignorance sincère est moins désastreuse que la fausse science, moins désastreuse que la savante ignorance, que l'erreur érigée en système, en corps de doctrines. Les erreurs dans le régime et la discipline à suivre par l'esprit humain ne sont pas moins fatales que les erreurs en médecine : les unes tuent les corps, les autres font dévoyer les intellignnces et finissent par les éteindre.

(A suivre.) A. B.

CORRESPONDANCE.

Le synode des régents du district de Porrentruy

à Monsieur le Directeur de l'Education du canton de Berne.

Monsieur le Directeur,

Dans sa réunion du mois de juin, le synode des instituteurs du district de Porrentruy, après avoir entendu l'exposé des motifs et, lui-même, mûrement examiné la situation et la marche des écoles primaires dans ce district, a adopté la proposition de la conférence de la Ste-Ajoie, portant que des démarches seraient faites auprès de l'autorité supérieure, à l'effet d'obtenir la nomination d'un second inspecteur des écoles du Jura, ainsi que l'a prévu le règlement de 1862, déterminant les obligations des autorités scolaires.

La demande que les régents dn district de Porrentruy prennent la respectueuse liberté de vous soumettre, Monsieur le Directeur, repose sur la conviction profonde qu'il est urgent d'apporter un remède efficace à l'état actuel des choses, si le plan d'étude ne doit pas être une lettre morte et les sacrifices faits en vue de l'instruction primaire demeurer stériles pour les écoles confiées à leurs soins.

En effet, le chiffre des absences, loin de baisser, tend au contraire à s'élever et l'on peut même affirmer que, pendant le semestre d'été, la plupart des écoles des villages de l'Ajoie sont littéralement désertes. Ces intermittences, en même temps qu'elles paralysent le bon vouloir des régents, rendent impossible tout progrès sérieux.

En vain, les régents tiennent-ils en ordre les registres de présence; en vain, ils invoquent le concours et l'appui des commissions; celles-ci, soit indifférence, soit la crainte de s'attirer des désagréments, ne répondent que peu et souvent même point à cet appel: en sorte que les instituteurs, privés ainsi de tout appui dans les communes, voient avec douleur le mal sans pouvoir y remédier.

Le législateur, il est vrai, prévoyant que des inconvénients de ce genre seraient inévitables, a établi des inspecteurs chargés de veiller à ce que les autorités scolaires, ainsi que les parents, s'acquittent de leurs devoirs envers l'école.

Cette haute surveillance suppose, exige même des inspections au moins annuelles. Si un plus long espace de temps s'écoule, sans que l'autorité intermédiaire entre la Direction de l'Education et les autorités communales ait fait sentir son action sur les écoles des campagnes, il est à craindre que les désordres ne s'aggravent au point d'annihiler les généreuses intentions du législateur en matière scolaire. — Or, c'est ce qui est arrivé dans le district de Porrentruy, où les ressorts de cette importante partie de l'administration publique sont tellement distendus que, dans maintes localités, les commissions ont cessé de faire les visites mensuelles prescrites, de signaler les absences à l'autorité compétente, et même qu'elles négligent de se compléter lorsque le cas se présente. Aussi n'est-il pas rare aujourd'hui d'entendre les hommes, qui s'occupent encore des besoins de l'école, regretter l'époque des commissaires et en désirer le rétablissement.

Si on recherche la cause première d'une telle situation, on la trouve dans les trop rares visites de l'inspecteur dans l'Ajoie. En effet, un nombre assez considérable d'écoles ne sont visitées que tous les deux ans et quelques-unes ne voient l'inspecteur qu'à de plus longs intervalles encore. Les correspondances et toutes les recommandations par écrit ne suppléent que d'une manière très imparfaite à la présence du fonctionnaire représentant l'autorité supérieuse dans les districts. Une trop malheureuse expérience le révèle chaque jour.

Le synode scolaire de l'Ajoie craindrait de manquer à ses devoirs, s'il ne portait à votre connaissance, Monsieur le Directeur, la situation précaire où se trouvent la plupart des écoles de ce district. Pleins de confiance dans votre sollicitude pour tout ce qui concerne le développement de l'instruction publique dans toutes les parties du canton de Berne, les instituteurs, relevant de ce synode, espèrent que vous accueillerez favorablement le vœu qu'ils émettent en ce jour, de voir nommer un second inspecteur pour le Jura.

Ce vœu, conforme à une disposition formelle du règlement de 1862 et ayant force de loi, leur est uniquement inspiré par le sincère désir qu'il soit apporté un remède aux désordres qui arrêtent l'instruction primaire dans les campagnes de l'Ajoie.

En les signalant à votre attention, Monsieur le Directeur, les instituteurs sus-indiqués entendent ne mettre en cause que l'insuffisance d'un seul inspectorat pour un arrondissement aussi étendu; ils n'ignorent point qu'un seul inspecteur pour tout le Jura se voit, tant il est surchargé de travail, dans l'impossibilité de faire face aux obligations multiples et de tout genre qui lui incombent. Le Jura compte 300 écoles environ, séparées par de longues distances et par des chaînes de montagnes d'un accès difficile, pendant les mois d'hiver. Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'aspect du pays et de connaître le chiffre des écoles pour comprendre qu'il est impossible au même inspecteur de faire, dans chaque localité, au moins une visite annuelle.

Si aux difficultés qu'offrent le sol et les distances, on ajoute les correspondances journalières, les mille et un rapport à rédiger, les conférences auxquelles il doit assister, on le demande, combien de temps lui reste-t-il pour remplir la plus essentielle de ses obligations, celle que le titre même d'inspecteur désigne comme la première entre toutes et sans laquelle les autres n'ont qu'une signification très secondaire?

Non seulement les instituteurs, mais encore les autorités locales et en particulier les commissions réclament la présence plus fréquente de l'inspecteur. Elles sont unanimes à reconnaître que la surcharge d'occupations de ce magistrat scolaire et ses trop rares visites sont la cause principale du déclin que subit l'instruction primaire dans le district de Porrentruy.

Persuadés que vous daignerez prendre en considération les graves motifs à l'appui de la respectueuse demande qu'ils viennent vous soumettre en ce jour, les instituteurs du district de Porrentruy vous prient, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de leurs sincères et profonds hommages.

Porrentruy, le 16 octobre 1865.

Le Président, Xavier Kohler, *Professeur.*
Le Secrétaire, Seuret, *Régent de l'école supérieure de Porrentruy.*

CHRONIQUE SCOLAIRE.

Berne. — Les écoliers de la commune de Schwanden ont, cet automne, sous la direction de leur maître d'école, M. Steiger, reboisé une étendue assez considérable de terrain en plantant 3,000 plantes d'essences forestières.

« C'est là, disait M. Pasquier dans son rapport en parlant d'un reboisement » analogue opéré par les élèves d'Hauterive ces dernières années, c'est là,

» avec quelques notions théoriques, le moyen le plus sûr d'initier les jeunes » gens de la campagne à la méthode la plus simple de repeupler nos forêts, » affaire importante dans les temps où nous vivons, car c'est dans un bon » aménagement du sol forestier que beaucoup de communes puiseront les » ressources qui leur deviendront chaque jour plus nécessaires. »

La Société forestière suisse, rendue attentive sur l'importance de semblables essais, devrait stimuler et encourager de pareils reboisements dans nos régions alpestres, etc., engager et aider les cantons dans des distributions de récompenses, soit de médailles justement méritées par les instituteurs qui ne bornent point leur mission à l'*a b c* traditionnel de l'école, mais qui développent et préparent ainsi l'enfant pour la vie pratique et pour la société.

Zurich. — L'école polytechnique fédérale compte 507 élèves, dont 290 étrangers et 217 Suisses, parmi lesquels 42 représentent la Suisse romande. Dans ces indications les auditeurs ne sont pas compris.

Vaud. — D'après le catalogue des élèves du collége cantonal pour l'année 1865-66, cet établissement compte 156 élèves, dont 35 à l'école préparatoire. — Sur ces 156 jeunes gens, il y a 11 Suisses d'autres cantons, dont 2 Fribourgeois, 2 Genevois, etc., puis 3 Français et 1 Allemand.

Neuchatel. — M. Villomet instituteur primaire, l'un des fondateurs de la Société pédagogique de la Suisse romande et l'un de ses membres les plus zélés, a été nommé membre de la Comission d'Education.

Fribourg. — L'instituteur de Villardvolard vient de créer, avec le concours de la jeunesse de cette localité, une société agricole qui a ses séances régulières. Les membres de cette intéressante société ont pris l'engagement, en votant l'approbation des statuts, d'assister régulièrement aux écoles du soir, où l'enseignement est rendu attrayant par la tendance agricole et pratique qu'il revêt. Il est à désirer que cette bonne idée trouve des imitateurs et que de telles associations se multiplient chez nous. La Société d'agriculture, pour mieux atteindre le but louable qu'elle poursuit, devrait seconder de tels efforts et distribuer des médailles et des primes d'encouragement aux instituteurs qui suivraient un si bel exemple.

Communiqué par P. O.

France. — Dans beaucoup de moyennes et petites villes de France, il se forme des sociétés dans le but d'organiser des écoles du soir pour offrir aux ouvriers et apprentis l'instruction dont ils ont besoin.

AVIS IMPORTANT. — Les personnes qui ne renverront pas les deux premiers numéros seront considérées comme abonnées pour l'année 1866.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

CH. MARCHAND, IMPRIMEUR-ÉDITEUR.